



RÈGLES POUR LA LOCATION D'UNE EMBARCATION NAUTIQUE CHEZ VEILLEUX CAMPING & MARINA

1. Doit être âgé de 25 ans et plus pour louer un ponton et un motomarine, 16 ans et plus pour les bateaux en aluminium.
2. Le client de location doit avoir un permis de bateau valide pour conduire tout bateau avec un moteur de 10 forces ou plus.
3. Le client reconnaît qu'il est familiarisé avec l'utilisation appropriée de l'embarcation et qu'il a posé toutes les questions nécessaires et reçu les réponses nécessaires au fonctionnement sûr et nécessaire de l'embarcation.
4. Les embarcations sont situées chez Veilleux Camping & Marina (20 chemin Desgroseilliers). Le client gardera l'embarcation dans les eaux du LAC PIVABISKA.
5. Limite de personnes sur les embarcations : ponton = 8, motomarine = 2, bateau en aluminium = 4 ; (incluant l'opérateur)
6. Les heures de location sont de 10h00 à 19h00 tous les jours. Des arrangements spéciaux en dehors de ces horaires peuvent être organisés. Des frais de retard pour le dépôt d'une embarcation seront de 50,00 \$ par demi-heure facturés au client, arrondis à la demi-heure suivante (par exemple, le retour d'une embarcation à 19 h 15 sera arrondi à 19 h 30). Veuillez revenir à l'heure convenue.
7. Si vous souhaitez une heure de ramassage différente, vous devez vous arranger À L'AVANCE avec la direction : welcome@veilleuxcampingmarina.ca, 705 362-5379
8. Les frais de location d'embarcations sont payés à la réservation. En cas d'annulation, il est intégralement remboursable 30 jours à l'avance. Les annulations avec un préavis de 14 jours seront remboursées à 75 %. L'annulation avec un préavis de moins de 14 jours est NON REMBOURSABLE. Il n'y aura AUCUN REMBOURSEMENT ou crédit en raison de conditions météorologiques défavorables le jour de la location.
9. Un dépôt de sécurité de 2500\$ pour le ponton et une motomarine, et de 500\$ pour les bateaux en aluminium via une carte de crédit valide doit être fourni 24 heures à l'avance ou au moment de la location. Le dépôt de garantie est un dépôt par embarcation. Il s'agit d'une retenue de fonds et non d'un débit sur votre carte de crédit. Veuillez-vous assurer d'avoir suffisamment de fonds sur votre carte de crédit pour cette retenue. Les embarcations ne seront pas libérées si un dépôt de garantie en espèces ou par carte de crédit ne peut être fourni au moment de la location, même si le prix total de la location a été payé en totalité. Les frais de location complets de motomarines sont toujours en vigueur si le dépôt de garantie est refusé en raison de fonds insuffisants. Aucun remboursement des frais de location ne sera fourni. À nos clients américains, veuillez informer votre compagnie de carte de crédit avant votre départ en vacances qu'un dépôt de garantie de 2 500 \$ sera prélevé pendant votre séjour au Canada.
10. L'embarcation est livrée avec un plein d'essence. Celle-ci sera remplie après utilisation aux frais du client de location. Les embarcations doivent être remplies chez Veilleux Camping & Marina. Le client est responsable de s'assurer qu'il y a suffisamment d'essence dans l'embarcation pendant la durée de la location.
11. Les clients doivent lire le Guide de sécurité nautique – Conseils et exigences de sécurité pour les embarcations de plaisance https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511e.pdf
12. Tous les équipements de sécurité, y compris l'ancre, les kits de sécurité et les pagaies sont fournis avec chaque location. Les gilets de sauvetage sont OBLIGATOIRES pour chaque personne à bord de l'embarcation. Ils ne sont PAS inclus dans la location, mais peuvent être fournis moyennant des frais de 5\$/gilet de sauvetage.
13. Le ski nautique, la glissade sur tube ou toute autre forme de traction d'un individu est interdit.
14. Interdiction de nager autour des embarcations lorsque le moteur tourne.
15. Interdiction de fumer, d'alcool ou de drogues dans les embarcations ou avant d'utiliser les embarcations.
16. Le client est responsable du remplacement ou de la réparation de tous les composants endommagés ou perdus. Si une embarcation et/ou un moteur est endommagé, veuillez le signaler immédiatement afin qu'il puisse être traité afin d'éviter d'autres dommages et d'assurer la sécurité des personnes également à bord. Si la coque subit des dommages,



RÈGLES POUR LA LOCATION D'UNE EMBARCATION NAUTIQUE CHEZ VEILLEUX CAMPING & MARINA

une hélice ou une unité inférieure est endommagée, une surchauffe du moteur due à l'accumulation de boue et/ou de mauvaises herbes ou le non-respect des jauges et de la réponse aux voyants d'avertissement et/ou aux avertisseurs sonores : c'est la faute de l'opérateur et les réparations pour ceux-ci les dommages seront prélevés sur le dépôt de garantie. Si le coût des dommages est supérieur au dépôt de garantie, le locataire est responsable du paiement du reste de la réparation. S'il reste du temps sur votre location et que des dommages ont rendu la motomarine inutilisable, aucun remboursement ou crédit pour le temps perdu ne sera accordé. Si un accessoire ou un autre article facilement réparable est endommagé et réparé pendant la période de location, des frais d'appel de service seront facturés pour remplacer les composants endommagés et le composant endommagé sera facturé au locataire. Si l'embarcation a une panne mécanique qui n'est pas causée par l'opérateur, un remboursement pour le temps perdu sera accordé ou une unité de remplacement sera remplacée à sa place. Une valeur de « dépréciation » peut être facturée pour tout dommage qui affecte la valeur de revente future de la motomarine, du moteur et de la remorque. Ce montant peut varier en fonction de l'étendue des dommages et sera déterminé par Veilleux Camping & Marina.

17. Le client s'engage également à restituer l'Équipement dans un état propre afin d'éviter des frais supplémentaires. Aucun nettoyage / éviscération du poisson n'est autorisé sur les embarcations. Aucun déchet ne doit être laissé sur l'embarcation, ni aucun objet personnel. Tous les types de taches sur les tapis ou les sièges seront nettoyés aux frais du client de location. Si le matériel n'est pas rendu propre, des frais de nettoyage seront appliqués.
18. Le contrat de location/formulaire de renonciation doit être rempli et signé par le locataire et tout conducteur avant le départ avec l'embarcation.
19. La TVH s'ajoute à tous les coûts.

Clause de non-responsabilité

Si une embarcation devient indisponible en raison de problèmes mécaniques ou de dommages pendant toute la période de location, nous nous réservons le droit de remplacer avec une autre embarcation disponible si le client accepte ou la réservation peut être annulée sans pénalité.

En cas de conditions météorologiques dangereuses, telles que déterminées par le personnel de Veilleux Camping & Marina (comme des vents violents soutenus ou des éclairs), Veilleux Camping & Marina se réserve le droit de refuser la location car nous estimons qu'il est dangereux d'être sur l'eau. La location peut être reportée à une autre date et l'acompte de réservation non remboursable s'y applique.

J'AI LU ET COMPRIS CET ACCORD ET JE SUIS CONSCIENT QU'EN SIGNANT CET ACCORD, JE RENONCE À CERTAINS DROITS LÉGAUX QUE MOI OU MES HÉRITIERS, PLUS PROCHES PARENTS, EXÉCUTIFS, ADMINISTRATEURS ET CESSIONNAIRES PEUVENT AVOIR À L'ÉGARD DES RENONCIATEURS.

Nom du client qui effectue la location: _____

Signature du client qui effectue la location: _____

Nom conducteur additionnel: _____

Signature conducteur additionnel: _____

Nom conducteur additionnel: _____

Signature conducteur additionnel: _____

Date: _____ Témoin: _____



RÈGLES POUR LA LOCATION D'UNE EMBARCATION NAUTIQUE CHEZ VEILLEUX CAMPING & MARINA

Information de sécurité supplémentaires à lire avant de louer une embarcation nautique

- Pratiquez toujours la sécurité nautique, faites des recherches et déterminez un plan avant de louer une embarcation et de partir sur l'eau. Conduisez à une vitesse sécuritaire de façon sécuritaire et consciencieuse. Ne consommez pas d'alcool ou de drogues avant et pendant la conduite d'une embarcation. En eau profonde et sûre loin du rivage, mettez la motomarine en marche avant, arrière et neutre, tournez la direction de droite à gauche pour avoir une idée de la façon dont la motomarine manœuvre dans l'eau. Les informations se trouvent ici - <https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bureau-securite-nautique>. Rappelez-vous que pour le ponton, l'embarcation est très grande et est facilement dérangée par les vents et les vagues.
- Portez toujours un gilet de sauvetage. Si vous avez besoin d'aide, appelez le 911 ou notre bureau (705-362-5379), utilisez le sifflet dans le kit de sécurité et soufflez 3 fois pour demander de l'aide sur l'eau. Utilisez la ligne de lancer dans le kit de sécurité pour aider ceux qui sont tombés par-dessus bord à revenir à la motomarine. Restez avec l'embarcation si nécessaire.
- Les bouées identifient les obstacles d'eau et les dangers, y compris les rochers, les pieux et les hauts-fonds. Des cartes de profondeur de lac peuvent être trouvées en ligne sur plusieurs sites Web tels que Navionics (utilisation sur le site Web) et Anglers Atlas (cartes téléchargeables). Il existe également des applications qui peuvent être téléchargées - faites une recherche pour en trouver une pour le lac sur lequel vous naviguez. Conduisez toujours lentement lorsque vous êtes à proximité de bouées ou si vous n'êtes pas familier avec les dangers sur et sous le niveau de l'eau.
- Suivez toujours les règles nautiques de la route. Lorsque vous dépassez une autre embarcation devant vous, vous devez vous tenir à l'écart de la trajectoire de l'embarcation dépassée. Les navires se dirigeant l'un vers l'autre doivent passer du côté droit. Un navire s'approchant d'un autre par bâbord (gauche) doit céder le passage et éviter de traverser devant le navire approché. En règle générale, les chaloupes, les voiliers et les canots ont la priorité sur les bateaux à moteur. Si un navire est incapable de manœuvrer comme il le ferait normalement, le navire le plus manœuvrable cède.
- Ne surchargez jamais une embarcation avec trop de personnes et d'équipements et répartissez la charge uniformément autour de l'embarcation. Vérifiez la plaque de capacité située dans l'embarcation pour vous assurer qu'elle n'est pas surchargée. Restez assis pendant que l'embarcation est en marche, à moins que vous ne deviez vous tenir debout pour naviguer à basse vitesse. Ne vous asseyez pas à l'extérieur de la zone clôturée sur les bateaux pontons pendant qu'ils sont en mouvement. Ne vous asseyez pas sur les plats-bords d'un bateau en mouvement. Les feux de navigation avant et arrière doivent être utilisés du coucher au lever du soleil. En arrivant à quai, approchez-vous lentement, en quittant un quai, roulez lentement tout en faisant attention à la profondeur de l'eau et aux obstacles sous-marins. Lors de l'embarquement ou du débarquement d'une embarcation dans l'eau, sachez que l'embarcation montera ou descendra dans l'eau lorsque vous monterez ou descendrez de l'embarcation. L'embarcation s'éloignera également du quai lorsque vous embarquerez ou débarquerez ou s'il y a un fort courant ou du vent. Si des personnes se trouvent dans l'eau autour de l'embarcation, ne faites pas tourner le moteur. Laissez un minimum de 30 pieds entre l'embarcation/le moteur et la personne dans l'eau avant de redémarrer le moteur. En tant qu'opérateur d'une embarcation, il faut 100 % de votre attention pour être vigilant aux objets dans l'eau, aux personnes, aux passagers, aux autres embarcations et aux conditions météorologiques changeantes. En cas de changement de temps, faites place à l'endroit le plus sûr près du rivage s'il n'y a pas le temps de retourner au quai du chalet ou à la rampe de mise à l'eau.
- Assurez-vous toujours que toutes les amarres, ancrs ou autres amarres sont rangées en toute sécurité sur le pont avant de mettre le moteur en marche. N'essayez pas de conduire l'embarcation avec l'ancre dans l'eau.